



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/958
11 November 2010

FRENCH
Original : ENGLISH

835ème séance plénière

PC Journal No 835, point 4 de l'ordre du jour

DÉCISION No 958
RENFORCEMENT ET AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ DES
ACTIVITÉS MENÉES DANS LE CADRE DE LA DIMENSION
ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Le Conseil permanent,

Réaffirmant les engagements souscrits dans le cadre de la dimension économique et environnementale de l'OSCE,

Soulignant l'importance de la dimension économique et environnementale et son incidence accrue en tant que partie intégrante du concept de sécurité globale, coopérative et indivisible de l'OSCE,

Insistant sur la nécessité de continuer de rationaliser les activités de l'OSCE dans la dimension économique et environnementale et d'en améliorer l'efficacité,

Rappelant la Décision No 4/09 du Conseil ministériel d'Athènes, dans laquelle le Conseil permanent était notamment chargé, par l'intermédiaire de son organe subsidiaire informel compétent et avec le soutien du Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales, de définir et d'adopter, d'ici à fin 2010, des mesures appropriées pour appliquer les recommandations énoncées dans le Rapport de la Présidence de 2009 sur l'orientation future de la dimension économique et environnementale de l'OSCE (CIO.GAL/97/09),

Réaffirmant que le Forum économique et environnemental reste le principal événement annuel de l'OSCE dans le cadre de la dimension économique et environnementale,

Prenant note des débats qui ont eu lieu à ce sujet en 2010,

Décide de synchroniser le cycle annuel de travail dans le cadre de la dimension économique et environnementale avec l'année de la Présidence.

Le Forum économique et environnemental annuel comprendra trois réunions, chacune d'une durée de deux à quatre jours.

La réunion de clôture se tiendra à Prague.

Conformément aux décisions antérieures du Conseil permanent, la structure de chaque Forum économique et environnemental sera déterminée par une décision du Conseil portant sur le(s) thème(s), l'ordre du jour et les modalités du Forum, qui sera adoptée en temps voulu, sur proposition de la Présidence entrante.

Dans le souci de renforcer et d'améliorer l'efficacité des activités menées dans le cadre de la dimension économique et environnementale, une réunion consacrée à l'examen de la mise en œuvre des décisions et des engagements dans cette dimension, ainsi qu'aux futures activités dans ce domaine, viendra compléter le processus du Forum en 2011. Cette réunion se tiendra sur trois jours. Son mandat, ses modalités, ses dates et son ordre du jour seront définis dans une décision du Conseil permanent devant être adoptée d'ici au 1er avril 2011.

Tenant compte de l'expérience acquise, la structure du nouveau cycle annuel de travail dans le cadre de la dimension économique et environnementale et l'avenir de la réunion feront tous deux l'objet d'un examen au sein du Conseil permanent d'ici à fin 2011, aux fins de décider de leur maintien ou non.

Charge le Comité économique et environnemental, avec le soutien du Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE, de continuer de s'employer à définir et à proposer, d'ici à fin juillet 2011, d'autres mesures convenues d'un commun accord pour appliquer les recommandations énoncées dans le Rapport de la Présidence de 2009 sur l'orientation future de la dimension économique et environnementale de l'OSCE (CIO.GAL/97/09).